CABINET DU RECTEUR

CAB/09-473-37 du 09/11/2009

PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE - TABLEAUX DE BORD

Références :Loi d'orientation - avril 2005 - Programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen - Programme Nouvelles Chances - B.O. du 27-05-1999 - Projets Annuels de Performance Académique (PAPA) - BA n 401 du 8/10/2007 : Cahier des charges « Observatoire de prévention des ruptures » - Projet d'académie 2007-2010 et Plan d'action Mission d'insertion 2009-2010 - Circulaire du 20-05-2009 : Préparation de la rentrée - Instruction interministérielle « prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire » - BO n 23 du 4 juin 2009 - Compte-rendu des commissions académiques mission d'insertion du 6 juillet et du 22 septembre 2009 - Appels à projets du Haut Commissariat à la Jeunesse sur la prévention du décrochage scolaire

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme BRUGUIERE - Tel : 04 42 91 70 20 - Fax : 04 42 91 70 01

La prévention du décrochage scolaire est une priorité nationale absolue dont témoignent notamment les dernières circulaires et Instructions.
C'est également une des priorités du projet d'académie 2007-2010 fixant l'objectif de diminuer de 20% par an les sorties sans qualification : les observatoires de prévention des ruptures mis en place au niveau des établissements et des bassins de formation étant les outils retenus pour ce faire.

Si les observatoires ont effectivement fonctionné dans 247 établissements en 2008/2009, il apparaît toutefois que le nombre d'élèves ayant fait l'objet d'une analyse de situation et d'un suivi par les observatoires est très en retrait de ce que la réalité impliquerait : en effet, quantitativement, les chiffres sont dérisoires au regard des sorties prématurées (1307 élèves des lycées professionnels publics en une année scolaire).

Le bilan de l'expérimentation conduite cette année dans 11 lycées professionnels de l'académie devrait nous permettre de déterminer protocole et actions susceptibles de contribuer efficacement à la diminution des sorties.

Mais il faut, d'ores et déjà, dans chaque établissement, changer d'échelle et mettre en place une veille éducative globale visant une prévention effective du décrochage scolaire**,** en apportant une réponse adaptée et personnalisée à l'ensemble des élèves en risque de rupture - et non pas essentiellement à ceux relevant d'un parcours personnalisé ou d'un dispositif relais.

Ainsi, afin de mieux suivre les élèves en risque de décrochage et d'avoir une vision plus fine et exhaustive de la question nous permettant de mieux le prévenir, les établissements renseigneront chaque mois le tableau ci-joint et adresseront à la commission observatoire du bassin le tableau anonymé : ces informations, nourrissant les échanges sur les caractéristiques des situations, l'analyse des actions conduites et leurs effets, devraient être à même d'enrichir les pratiques de repérage et de remédiation.
Les observatoires des bassins adresseront leur tableau de synthèse, chaque trimestre, à l'inspecteur d'académie et au recteur.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Année scolaire
2009-2010
Réunion de l'observatoire
le: _ _ / _ _ / 20 _ _

BASSIN:
EPLE:

NOM	Prénom	sexe	Date naissance	adresse	commune	code postal	établissement origine	classe origine	facteurs de difficultés (*)	réponse retenue

(*) cf.fiche de suivi: 1=médicales - 2=sociales - 3=démotivation/formation
4=relationelles - 5=scolaires - 6=sanction disciplinaire - 7=autre

ref: observatoire prévention ruptures/ réunion mensuelle

Année scolaire
2009-2010
Réunion de l'observatoire de prévention des ruptures
le: _ _ / _ _ / 20 _ _

BASSIN:

établissement origine	classe origine	sexe	Date naissance	commune	facteurs de difficultés (*)	réponse retenue

(*) cf.fiche de suivi: 1=médicales - 2=sociales - 3=démotivation/formation
4=relationelles - 5=scolaires - 6=sanction disciplinaire - 7=autre

ref: observatoire prévention des ruptures/réunion mensuelle/animateur